

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE-CRAONNAISE
Séance n°11 du 29 août 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR (arrivé au point 6), Helen BARVILLE, Lionel MOAL, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE.

Excusé : Freddy HERBERT.

Absents : Céline LEMOINE, Diego LARDEUX, Jean-Marcel LECOMTE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc COUTARD.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention, adopte le procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2019.

1) POINT RENTREE SCOLAIRE

76 élèves sont inscrits à l'école de La Selle-Craonnaise, dont 4 de moins de 3 ans, soit 72 élèves comptés par l'Inspection Académique.

Les élèves sont répartis sur les 3 classes comme suit :

Elsa HOCQUARD				Virginie RAIMBAULT			Marion ROUXEL		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
4	6	5	13	10	11	4	7	6	10
28				25			23		

- 7 départs de CM2 vers le collège
- 4 départs suite déménagement
- 6 nouveaux élèves arrivés en maternelle
- 4 nouveaux arrivants sur la commune

Les agents du scolaire et périscolaire sont toujours présentes et ont gardé les mêmes postes et les mêmes horaires que l'année précédente :

- Lise PAILLARD, ATSEM à 33h par semaine
- Aurore POTELLE, Aide-Maternelle à 35h par semaine
- Béatrice HOUILLOT, Agent de restauration à 21h par semaine
- Gwladys LUTELLIER, Animatrice mise à disposition du CIAS pour 17h par semaine.

Pour rappel, les horaires du temps méridien sont les suivants :

- 11h45 - 12h30 : cantine pour les enfants de maternelle
- 12h30 - 13h15 : récréation avant retour en classe ou sieste
- 12h - 12h30 : récréation pour les enfants de l'élémentaire
- 12h30 - 13h30 : cantine puis retour en classe.

La garderie a toujours lieu dans le modulaire de 7h15 à 8h50 et 16h30 à 18h30.

Les inscriptions s'effectuent dorénavant par le « portail familles » au moins 3 jours avant l'accueil. Une souplesse pourra être possible pour les imprévus professionnels ou urgences familiales.

Travaux, achats suite à la demande des institutrices :

- Sonnette dans les 2 classes de primaire et à l'extérieur
- Achat d'un ordinateur portable pour la Directrice
- Rangement sous le porche de l'école maternelle.

2) ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour l'admission en non-valeur de la créance du redevable FOSSE BIGNON Philippe pour un montant de 2 273,05 € correspondant aux factures de cantine-garderie-TAP de 2014 à 2016 non payées. La Trésorerie a effectué toutes les démarches juridiquement possibles mais le recouvrement est resté infructueux.

Lors du conseil municipal du 30 juillet dernier, ce dossier avait été reporté afin d'obtenir plus d'informations quant à cette procédure. Monsieur le Maire expose les informations recueillies.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter de prendre en charge la créance en non-valeur du redevable FOSSE BIGNON Philippe pour un montant de 2 273,05 € correspondant aux factures de cantine-garderie-TAP de 2014 à 2016.**

3) **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant la décision modificative n°2 au budget principal, telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération/cpte	Libellé	Recettes	Dépenses
Compte 2135/196	Travaux – Salle Pauline d'Armaillé		- 300,00 €
Compte 2184/197	Mobilier – Restaurant scolaire		+ 300,00 €
Total de la décision modificative n°2			0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la décision modificative n°2 au budget principal 2019, telle que présentée ci-dessus.**

4) **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-11 du 30 juillet 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Renoncer à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au 12 rue des Etangs, et cadastrée H485, d'une superficie totale de 311 m², dont les propriétaires actuels sont les consorts GUILLON ;**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.**

5) **SENTIER ROUTE DE NIAFLES**

Le Conseil Départemental a transmis les projets de conventions pour l'aménagement des accotements de la RD11 (route de Niaffles) en entrée de notre agglomération.

Ces documents sont soumis au Conseil Municipal afin qu'il délibère sur les dispositions à convenir entre le CD53 et notre commune, concernant les conditions d'entretien, de gestion et domanialité de l'aménagement.

Après avoir lu les conventions, le Conseil Municipal, avec 4 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, décide de :

- **Accepter les conditions présentées par le Conseil Départemental concernant les conditions d'entretien, de gestion et domanialité de l'aménagement des accotements de la RD11 (route de Niaffles) en entrée de l'agglomération ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions.**

6) **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

(Arrivée d'Olivier Dersoir)

Monsieur le Maire a reçu Madame Boulègue à la Mairie concernant son projet de vente de sa propriété située au 11 rue de la Gare. Celle-ci, divisée en deux parcelles, est située à côté du complexe sportif.

Lors de cet échange, la propriétaire a transmis la copie d'un document signé du propriétaire et du Maire en 1983. Ce document autorise la commune à mettre en place des canalisations sur son terrain mais précise qu'elles ne devront pas entraver la construction d'un quelconque bâtiment.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'hypothétique achat du ou des parcelles pour l'éventuel agrandissement du complexe sportif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'accorde sur le fait de la nécessité de l'achat, à minima, de la parcelle jouxtant le complexe sportif ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour la négociation de l'achat de la ou les parcelles de la propriété située au 11 rue de la Gare.

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Bâtiments :

- **SALLE DOISNEAU-LAMY :**
 - o Restauration de la cuisine terminée par argent de poche.
 - o Reprise du chantier du local de rangement en septembre, semaine 38.
- **CIMETIERE :**
 - o Travaux terminés pour les cavurnes. Columbarium et aire de dispersion en septembre.
- **ANCIEN LOCAL APE => GRENIER :**
 - o Important stockage de déjections de volatiles : nettoyage en cours par Prest'activity.

b) Scolaire, Périscolaire :

- **NOUVELLE ECOLE :**
 - o Réunion avec Huitorel et Morais le 03/09 et le 17/09 à 18h30.

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Argent de poche : bilan plutôt positif de l'été 2019 avec une quinzaine de jeunes sellois volontaires.
- Local des jeunes : réunion avec les utilisateurs actuels, les nouveaux inscrits et leurs parents le 7 septembre.
- Portage des repas par les bénévoles : tous les week-ends du 27 juillet au 1^{er} septembre.
- Réunion CCAS le 10 septembre et date du repas des aînés fixée au dimanche 27 octobre.

d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Voiries :
 - o Le propriétaire du 16 rue de la Sablonnière souhaite désormais encastrier le coffret électrique. Il prendrait en charge la maçonnerie et demande que la commune paie le coffret. Dossier en cours de traitement avec Enedis.

8) DIVERS

- ⇒ Spectacle des Embuscades à l'Orion le 28 septembre.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 26 septembre 2019.

Fin de séance à 23h

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE
(Absente)

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE
(Absent)